

Compte rendu de la séance du 18 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 18 mai, dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CANU-BERLEMONT A., DOUCHIN M., HENTRY M.,
Mrs BESNARD J., BRECIN J-Y., BRUNET G., CHESNEL G., DELAHAYE L., ENOUF Y., MERCIER P., VILLIERE N.

Etaient absents : ANFRAY V., BAZEAU G., BAZIN J-L., BEAUGEARD M., GOULEY F., HERBINIERE N.,
HUARD A., LALLEMAND P., LANDEAU T., LE FAUCHEUR G., LEPOLARD S., MARIE E., SIDLER K.

Etaient excusés : Mmes ACHABOUB S., FRANCOISE A.,

Etaient représentées :

ACHABOUB S. pouvoir donné à DELAHAYE L.

Secrétaire de séance : DELAHAYE Ludovic

Monsieur le maire demande au conseil municipal de compléter l'ordre du jour et d'ajouter un point :
- Décision budgétaire modificative pour alimenter le compte 6141
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

Délibération : 2018/25 - Décision modificative du budget principal n° 1, Mise en non-valeur et modification du budget DM 01

Monsieur le Maire présente la liste des créances mises en non-valeur pour l'année 2010-2011 pour un montant total de 3 528.40 € sur le budget principal.

Le montant budgétisé étant insuffisant il convient de modifier le budget comme suit :

- Réduction de 3 528.40 € 500 € à l'article 6531 (indemnités des élus)
- Augmentation de l'article 6541 pour un montant de 3 528.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** la modification du budget suivante :

Article 6531, chap 65 : - 3 528.40 €
Article 6541, chap 65 : + 3 528.40 €

Admission en non-valeur de la somme de :
3 323.24 € pour l'année 2011
205.16 € pour l'année 2010

Pour : 11 + 1 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération : 2018/ 26 – Participation scolaire aux voyages des collégiens

M. et Mme MARIE Hervé, habitants Le Mesnil-Auzouf demandent si la commune peut participer au voyage scolaire en Grande-Bretagne organisé par le collège de Villers-Bocage et auquel doit participer leur fils Timéo (du 15 au 18 mai).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter d'octroyer une aide spécifique à ce type de séjour pédagogique pour lequel la participation réelle des parents est supérieure ou égale à 200 €

La commune propose une participation de 50 € qui sera versée sur présentation d'une facture acquittée.

Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 1

Délibération : 2018/27 – Participation financière au FSL

Le Fonds de Solidarité pour le logement géré par le département intervient pour accorder des aides, sous formes de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour l'accompagnement social lié au logement.

Les communes peuvent apporter leur contribution à ce fond. Cette participation est calculée sur la base de 0.17 € par habitant ou 2.85 € par logement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer au FSL.

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 0

Questions et Informations diverses

• Dérogation scolaire

M. CHESNEL ne participe pas au débat et au vote sur cette demande.

Une dérogation lui a été donnée pour les 2 premières années de maternelle mais la ville de Villers-Bocage a refusé une inscription pour 2 ans en considérant qu'elle n'a pas de garantie du départ effectif de cet enfant au bout des 2 années.

Compte tenu de cette situation le CM :

- décide de permettre la délivrance d'une dérogation sans durée mais assortie d'un engagement écrit des 2 parents concernés pour ramener leur enfant à l'école de Jurques à l'issue des 2 ans de maternelle.
- Le Maire pourra signer les documents afférents

Pour : 11

Contre :

Abstention :

• Extension école

Le CAUE nous assiste pour la définition du cahier des charges destiné au recrutement d'un architecte, maître d'œuvre. Pour estimer le projet il s'est basé sur des montants de ratios au m² de 1 600 €.

Pour une classe supplémentaire de 60 m² + une extension de cantine et garderie de 2x30m², c'est un budget global de l'ordre de 200 000 € qui serait nécessaire.

Ces estimations seront à affiner par le maître d'œuvre mais il serait utile de présenter un dossier de demande de subventions auprès des services de l'Etat (qui sont les seuls à subventionner les écoles) avant la fin du mois de septembre.

Le dossier de consultation des architectes sera présenté à la prochaine réunion du conseil municipal ainsi que le calendrier envisageable pour une telle opération.

• La fibre à Dialan

L'entreprise COVAGE est le nouveau prestataire du Département pour déployer la fibre dans le Calvados. La commune de Dialan-sur-Chaine fait partie de la tranche dont les études de mise en place débutent ; les travaux devant suivre à partir de la fin 2018. Tous les foyers seront desservis selon le même type de réseau que la desserte téléphonique actuelle (souterrain ou aérien). Ce n'est que lorsque les travaux seront réalisés que les entreprises proposant les contrats de connexion à la fibre pourront faire des propositions aux usagers.

- **Compteur Linky**

115 000 compteurs ont déjà été installés dans le calvados (39 communes terminées, 69 en cours et 102 prévues avant fin 2018). Le déploiement sur Dialan n'est pas prévu avant mi 2019 avec poursuite 2020/2021

- **PBI – travaux routiers**

Les cartes sur lesquelles indiquer les travaux de PATA et curage 2018 ont été transmises par PBI. Elles doivent être retournées avec les demandes communales très rapidement.

- **Escapades nature**

Dans le cadre des « escapades nature », le Département organise dans les landes de Jurques dont il est désormais propriétaire, une sortie découverte le vendredi 13 juillet à 10h et pour les familles avec enfants le 24 juillet à 14h (voir affiche).

Aurélié SOLIER, notre secrétaire de Jurques nous a annoncé le 17 mai la naissance d'Arthur, son 3^e enfant, toute la famille se porte bien.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont généralement fixées les 2^e vendredi de chaque mois à 19h30.

Compte tenu des jours fériés et des vacances, il est proposé de fixer les dates suivantes pour les prochaines réunions (à 19h30) : 8 juin – 6 juillet – 7 septembre

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures